Déclenchement du travail sans indication médicale

01 Qu'est-ce que c'est ?

Le déclenchement consiste à provoquer des contractions de l'utérus pour faire commencer le travail, c'est-à-dire le processus qui aboutit à l'accouchement.

Cette fiche remise par le Dr Gatri a pour but de compléter les explications données lors de votre consultation. N'hésitez pas à la solliciter en cas de questions.

Lorsqu'il n'y a pas de raison médicale de provoquer l'accouchement, on parle, selon les équipes, de déclenchement « de convenance », « de principe », ou encore d'« accouchement programmé ».

Cette fiche est établie à partir des recommandations de la Haute Autorité de santé (2008) et de la fiche d'information du CNGOF « Déclenchement du travail sans indication médicale » (2017), adaptée à la pratique du cabinet.

02 Pourquoi cette intervention ?

Vous souhaitez que votre accouchement soit déclenché, ou cela vous a été proposé.

Le déclenchement présente des avantages pour l'organisation de la famille : la présence du père, la garde des enfants, un trajet vers la maternité sans précipitation.

En revanche, il n'existe pas à ce jour de bénéfice médical démontré.

03 Comment se déroule-t-elle ?

Deux méthodes existent : un gel de prostaglandines placé dans le vagin, et une perfusion d'ocytocine (le Syntocinon®), un produit qui provoque des contractions, associée à une rupture de la poche des eaux. Elles peuvent être employées seules ou l'une après l'autre.

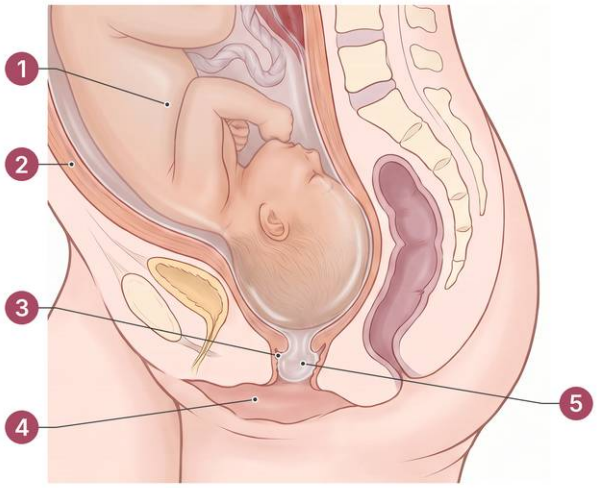


FIGURE 1 — Le déclenchement provoque des contractions de l'utérus pour faire commencer le travail ; il n'est fait que si le col est favorable (schéma, coupe de profil).

1. L'enfant
2. Utérus : le déclenchement provoque ses contractions
3. Col de l'utérus favorable : ramolli et déjà un peu ouvert
4. Vagin : le gel de prostaglandines y est placé
5. Poche des eaux : elle peut être rompue (avec une perfusion d'ocytocine) ; ses membranes peuvent être décollées par un doigt passé dans le col

Coupe de profil : l'avant du corps est à gauche.

Schéma Wagram Clinic, 2026.

La méthode la plus répandue associe la perfusion d'ocytocine et la rupture de la poche des eaux.

Le décollement des membranes, fait pendant un toucher vaginal en passant un doigt à l'intérieur

du col, peut aussi provoquer des contractions qui suffisent parfois à déclencher le travail.

La technique retenue vous sera expliquée.

Le déclenchement est réalisé à proximité d'une salle de césarienne. Dès le début du travail, le cœur de votre bébé est surveillé en continu (monitorage).

En attendant que le travail soit assez avancé pour permettre la pose d'une péridurale, si vous la souhaitez, d'autres moyens contre la douleur pourront vous être proposés.

04 Ce que l'intervention ne garantit pas

Le déclenchement sans raison médicale n'apporte pas, à ce jour, de bénéfice médical démontré.

Même lorsque vous le souhaitez, la décision définitive est prise par un gynécologue-obstétricien ou par une sage-femme.

Il peut arriver que l'équipe ne puisse pas pratiquer le déclenchement parce que toutes les conditions d'organisation et de sécurité ne sont pas réunies.

Le décollement des membranes ne provoque pas à chaque fois le déclenchement de l'accouchement.

05 Les risques et complications

Lorsque les conditions nécessaires sont réunies, la durée du travail, l'éventualité d'une césarienne et l'état de l'enfant à la naissance ne sont pas différents de ce qu'ils sont lors d'un accouchement qui se déclenche spontanément.

Comme dans un accouchement spontané, il peut se produire des contractions trop fortes de l'utérus ou un arrêt de l'ouverture du col qui nécessite une césarienne. Ces complications sont un peu plus fréquentes lorsque le déclenchement a lieu sur un col qui n'est pas favorable.

Le décollement des membranes peut être douloureux et provoquer des saignements. Il n'augmente pas le risque d'infection, ni pour vous ni pour votre bébé.

Pour toute question sur les risques dans votre situation personnelle, parlez-en au Dr Gatri.

06 Les alternatives

L'autre possibilité est un accouchement qui se déclenche spontanément.

Le déclenchement sans raison médicale est un choix : après avoir pris connaissance de ces informations, il vous est demandé de confirmer que vous souhaitez cet accouchement programmé.

Si vous avez demandé le déclenchement, vous pouvez changer d'avis tant qu'il n'est pas commencé.

S'il vous a été proposé pour des raisons d'organisation de la maternité, vous êtes libre de le refuser, sans que cela modifie la qualité des soins qui vous seront donnés.

07 Les contre-indications

Un déclenchement sans raison médicale n'est réalisé que si toutes ces conditions sont réunies :

- un utérus sans cicatrice ;
- une date de terme connue avec précision ;
- une grossesse d'au moins 39 semaines d'aménorrhée, soit environ 8 mois et demi ;
- un col de l'utérus favorable, c'est-à-dire ramolli et déjà un peu ouvert ;
- votre demande ou votre accord, après une information sur son déroulement et ses risques.

La décision définitive est prise par un gynécologue-obstétricien ou par une sage-femme.

08 Avant l'intervention

Vous serez admise à la maternité, en général le matin même du déclenchement.

Il est parfois nécessaire de vérifier par téléphone que la salle de travail est disponible avant de vous déplacer.

Un enregistrement du cœur de votre bébé (monitorage) est réalisé juste avant le déclenchement.

09 Après l'intervention et vos consignes

Pour la suite de votre accouchement et vos consignes, posez vos questions au Dr Gatri lors de votre consultation.

10 Quand consulter sans attendre

Ce qui doit vous faire appeler sans attendre, avant ou après le déclenchement, est à voir avec le Dr Gatri : n'hésitez pas à lui poser la question.

11 Vos questions au Dr Gatri

Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, oralement ou par écrit.